PRIX : 1 F

N° 208 — SEPTEMBRE 1974

Le lien

Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)
Inscription Commission Paritaire n° 20.165

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9e)
Téléphone : Trinité 78-44

Amicale des Stalags II A-C-D-E
Compte chèques postaux : La Source 30.175-35

EDITORIAL

Il y a un peu plus de cinq mois que la nouvelle équipe du bureau directeur est en place. Malgré les trous creusés dans nos rangs par la mort, la maladie ou simplement la loi impitoyable de l'âge, l'Amicale, loin de régresser, se renforce de nouveaux adhérents.

De nombreux camarades nous ont envoyé, avec leur cotisation et leur participation aux bons de soutien, un supplément destiné à augmenter les possibilités de notre caisse de secours. Nous les en remercions bien vivement au nom de ceux qui en bénéficieront plus largement.

Nous savons que bon nombre d'entre vous ne disposent malheureusement que d'un très petit budget. Aussi nous comprenons très bien que tous ne puissent participer également à la vie de notre Association. Mais ne l'oubliez pas, c'est une « Amicale » et non une administration. Beaucoup l'ont compris et n'hésitent pas à nous confier leurs difficultés et leurs soucis.

Si vous ne pouvez contribuer à nous soutenir financièrement, il existe d'autres moyens de nous aider dans notre action, écrivez-nous des souvenirs de captivité. Donnez-nous des noms d'anciens camarades avec leurs adresses, mêmes anciennes. Signalez-nous ceux que vous connaissez et qui pourraient se trouver dans une situation très difficile.

L'efficacité de l'Amicale, mes chers camarades, ce n'est pas le bureau directeur qui la fait, c'est « vous ».

G. BERGER.

NOTRE ENTRAIDE ET NOS MALADES

M. B., Saint-Hilaire-Saint-Florent :

Nous sommes mon mari et moi-même profondément touchés de votre envoi, merci de tout cœur à tous. Mon mari aurait aimé aller vous remercier, peut-être aura-t-il cette joie un jour. Il arrive de maison de rééducation où il se trouvait depuis quatre mois, hélas peu de changement et son moral n'est pas formidable, il espère toujours, mais c'est bien difficile.

Chers amis, il ne faut en effet, jamais désespérer... La rééducation est une chose de volonté et très longue... mais au bout... il y a le succès. Vives amitiés.

M. S., 62 - Saint-Pol :

C'est avec joie que j'ai reçu votre mandat. Merci à tous les camarades de l'Amicale et principalement à ceux du II E C 428 Grevesmuhlen. Quant à ma santé, il y a une très nette amélioration. Presque plus de trace de ma paralysie. Encore une fois, un grand merci et meilleures amitiés à tous les amicalistes. C'est un fait... la preuve... il ne faut jamais désespérer... et nous te souhaitons un complet et prompt rétablissement.

AMICALE DES ANCIENS P.G. DES OFLAGS ET STALAGS II A, B, C, D, E, GROUPE NORD

Cher ami, ancien des Oflags et Stalags II A, B, C, D, E,

Comme chaque année, avec ta famille, tes amis, tu es invité à l'assemblée générale statutaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE
LE DIMANCHE 6 OCTOBRE 1974

qui se tiendra salle de l'Estrielle, rue de l'Abbé-Cousin à Villeneuve-d'Ascq (secteur d'Ascq).

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

9 h 30 :
— Rassemblement des voitures place Rihour à Lille. Les adhérents non motorisés seront emmenés à Ascq.
10 h 00 :
— Assemblée générale, salle de l'Estrielle.
11 h 00 :
— Office religieux en l'église Saint-Pierre, célébré par Monseigneur Beilliard (ancien aumônier du II B) assisté du chanoine Delesalle (ancien aumônier du II D).
12 h 00 :
— Rassemblement des drapeaux et des participants à la manifestation.
12 h 15 :
— Départ du cortège de la mairie d'Ascq vers le « tertre des Massacrés » et le « monument des Fusillés ». Dépôts de gerbes.
12 h 45 :
— Réception par Monsieur le sénateur - maire de Villeneuve-d'Ascq en la mairie d'Ascq suivie d'un vin d'honneur.
13 h 45 :
— Apéritif offert par l'Amicale des II.
14 h 00 :
— Repas fraternel (salle d'Estrielle).

MENU A 30 F

17 h 00 : — Orchestre, sauterie.

Avec ta famille, tes amis, tu vivras le 6 octobre une journée d'amitié et de retrouvailles exceptionnelles. Les années passent, le souvenir et la fidélité demeurent.

INSCRIPTIONS AVANT LE 26 SEPTEMBRE. — Chèque ou mandat à adresser à : M. Paul Van Moerbecke, 65, rue G.-Baratte, 59650 Villeneuve-d'Ascq, C.C.P. Lille : 1.630-39.

Le Président,
C. FLIPO.

Les gars du Nord comptent sur la présence de nombreux camarades parisiens et banlieusards.

Appel à l'attention de nos camarades

Nous nous apercevons que bon nombre des nôtres en nous réglant soit par virement postal, soit par chèque bancaire, mentionnent mal le titre de l'Amicale.

Nous vous rappelons que celui-ci reste bien « Amicale Nationale des Stalags II A, C, D, E », valable donc comme titre pour vos règlements bancaires et pour vos virements postaux ; le titre est également « Amicale Nationale du Stalag II A, C, D, E », et au numéro de compte seulement, vous spécifiez : C.C.P. La Source 30.175-35.

Merci d'y penser.

NOS BONS DE SOUTIEN

Bravo et merci à tous ceux qui se dévouent pour prendre et vendre nos carnets. Nous pouvons citer :

André Bourhis de Besançon huit carnets.
Georges Ruet de Dampierre, cinq carnets.
René Flamein de Paris, quatre carnets.
Gaston Robin de Paris, dix carnets.
Raymond Gerbaud Saint-Vaudry, trois carnets.
Gaston Quinson de Bourg, trois carnets.
Maxime Betzer de Paris, deux carnets.
Edouard Vanneste de Roubaix, deux carnets.
Mme *Roberto* de Bourg, deux carnets.
Robert Chommeloux d'Angers, trois carnets.
Hubert Aufrère de Villeneuve, six carnets.
Lucien Broche de Remoulins, deux carnets.
Jacques Falconnet de Thoissey, neuf carnets.
Gaston Uran de Saint-Fons, deux carnets.
Jean Devienne de Baisieux, dix carnets.
Louis Marquet de Clermont, trois carnets.
Raoul Caillier de Wavrin, deux carnets.
Marius Villardier de Limonest, deux carnets.
René Alla de Marvejols, sept carnets.
Chanoine *Beilliard* d'Auchel, deux carnets.
François Fossati de Marseille, deux carnets.
Charles Merlin de Versailles, cinq carnets.
Nino Nesi de Suisse, deux carnets.

(Suite en page 4.)

AVIS

Nous sommes heureux de vous signaler que M. le sénateur - maire de Villeneuve-d'Ascq ancien des IX, présidera notre journée des II, le 6 octobre prochain à Lille.

pour la Retraite professionelle anticipée

Les décrets pour les agricoles, commerçants, artisans

Depuis plusieurs mois, nous espérions la publication des décrets prévus par la loi du 21 novembre 1973 pour étendre à l'ensemble des régimes de retraite vieillesse les dispositions permettant aux anciens combattants et anciens prisonniers de guerre de prendre leur retraite professionnelle entre 60 et 65 ans.

Enfin, le « Journal Officiel » du 16 mai 1974 publie huit décrets datés du 15 mai relatifs à l'extension de la loi sur la retraite professionnelle anticipée aux salariés et aux travailleurs non salariés de l'agriculture ainsi qu'aux travailleurs non salariés des professions artisanales, commerciales et industrielles et aux professions libérales.

Il ne nous est pas possible de reproduire immédiatement ces huit textes qui couvrent six pages du « Journal Officiel ».

Toutefois, pour bien comprendre la portée réglementaire des huit textes publiés, il nous paraît intéressant d'en indiquer le mécanisme et les raisons.

1°) La loi du 21 novembre 1973 qui a créé le droit nouveau des anciens combattants et anciens prisonniers de guerre à la retraite professionnelle anticipée entre 60 et 65 ans était automatiquement applicable au régime général de Sécurité Sociale et c'est pourquoi un décret simple en date du 23 janvier 1974 a permis aux ressortissants du régime des travailleurs salariés de l'industrie et du commerce de bénéficier de dispositions de la loi.

2°) Pour les cinq autres catégories de travailleurs :

— Travailleurs non salariés de l'agriculture (exploitants agricoles).
— Travailleurs salariés de l'agriculture.
— Travailleurs non salariés des professions artisanales.
— Travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales.
— Travailleurs non salariés des professions libérales.

Il était nécessaire de raccorder ce droit nouveau aux textes antérieurs qui définissaient les régimes de retraite vieillesse, différents du régime général de Sécurité Sociale.

Cet aménagement des textes ne pouvait se faire que par décrets pris en Conseil d'Etat, c'est pourquoi cinq décrets reprennent pour chacune des cinq catégories, les dispositions de la loi du 21 novembre 1973 pour les insérer, à la place convenable, dans les textes de base concernant l'allocation vieillesse de ces diverses catégories.

3°) A partir de ces textes nouveaux, les modalités d'application de la loi du 21 novembre 1973 devaient être définies par décrets simples (comme le décret du 23 janvier 1974 pour les travailleurs salariés du régime général) et c'est pourquoi trois décrets ont été également publiés pour l'application de la loi :

a) Aux travailleurs salariés et non salariés des professions agricoles.

b) Aux travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales.

c) Aux travailleurs non salariés des professions libérales.

Ces trois décrets reprennent très exactement les dispositions du décret du 23 janvier 1974 en ce qui concerne l'échelonnement entre 1974 et 1977 de l'application intégrale de la loi du 21 novembre 1973. il est juste de noter à ce sujet que le Conseil d'administration de l'ORGANIC (Caisse de Compensation de l'Organisation Autonome de l'Industrie et du Commerce) consulté pour avis sur ces projets de décrets avait indiqué au ministre de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale « que s'il émettait un avis favorable en ce qui concerne le projet de décret en Conseil d'Etat portant extension de la règle légale aux travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales, cet avis en revanche était défavorable sur les dispositions du décret simple, ces dispositions constituant une restriction aux droits accordés par la loi, qui se trouvent ainsi reportés pour un grand nombre de bénéficiaires de un, deux ou trois ans, contrairement à l'avis clairement exprimé du législateur ».

Cette prise de position de l'ORGANIC, parfaitement conforme à la nôtre, démontre bien la condamnation unanime de décrets qui dénaturent la loi et lèsent les bénéficiaires.

Références : « J. O. » du 16 mai 1974 :

A :

— décret en Conseil d'Etat numéro 74426 (travailleurs non salariés de l'agriculture).
— Décret en Conseil d'Etat numéro 74427 (salariés agricoles).
— Décret en Conseil d'Etat numéro 74432 (travailleurs non salariés des professions artisanales).
— Décret en Conseil d'Etat numéro 74433 (travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales).
— Décret en Conseil d'Etat numéro 74435 (travailleurs non salariés des professions libérales).

B :

— Décret simple numéro 75428 (travailleurs salariés et non salariés des professions agricoles).
— Décret simple numéro 75434 (travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales).
— Décret simple numéro 75436 (travailleurs non salariés des professions libérales).

Pensez aux bons de soutien - vite à la poste !

Evitez - nous du travail et des frais de rappel inutiles

TIRAGE DECEMBRE

FPRES 404

L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

Rappel important

« Le Lien » étant le titre des journaux de presque toutes nos Amicales, N'OMETTEZ JAMAIS DE MENTIONNER sur vos enveloppes, lorsque vous écrivez à la Chaussée d'Antin, le nom de votre ancien stalag et son numéro.

C'est très important pour la distribution rapide du courrier et sa destination exacte.

LES ANCIENS P. G. à l'ARC de TRIOMPHE

Il y a trente-cinq ans débutaient, hélas, nos misères qui devaient durer six années dont cinq derrière les barbelés ! Cette cérémonie annuelle revêtait donc cette année une importance accrue ! C'est pourquoi nous nous sommes retrouvés à environ mille anciens P.G. derrière cent-cinquante drapeaux pour ces moments de reconnaissance et du souvenir.

Après une sympathique réunion au siège de la F.N.C.P.G. le rassemblement eut lieu comme d'habitude avenue des Champs-Elysées et rue Balzac, nous avons remarqué de nombreux représentants d'Amicales nationales, des membres du bureau national de l'U.N.A.C., de très nombreux amicalistes, des figures de province bien connues, les Sarthois en particulier et en nombre, etc.

La musique du Troisième Groupement de la gendarmerie mobile de la région parisienne précédait deux magnifiques couronnes : F.N.C.P.G. - C.A.T.M. et Comité National d'Entente P.G. derrière lesquelles le drapeau de l'U.N.A.C. et celui de la F.N.C.P.G. précédaient les drapeaux de nos Amicales, des Associations de la région parisienne et de certains départements, enfin le long cortège des anciens P.G., tous recueillis derrière les représentants nationaux de l'U.N.A.C., de la F.N.C.P.G. et de la C.A.T.M.

A l'Arc de Triomphe, devant la tombe sacrée, le secrétaire d'Etat au anciens combattants et victimes de guerre, après le dépôt des couronnes, raviva la flamme avec le président de l'U.N.A.C., maître *Talamon* et le président de la F.N.C.P.G. *Lepeltier.*

Sonneries réglementaires, minute de silence, Marseillaise, moments toujours particulièrement émouvants sous cette voûte grandiose ou chacun pense, réfléchit, se souvient.

Signature du Livre d'or, serrement de mains des porte-drapeaux et des premiers rangs des participants par les personnalités officielles.

Départ du ministre puis dislocation et congratulation entre les camarades, pour beaucoup revenant de vacances avec des mines superbes, qui se retrouvent chaque année en ce 3 septembre pour prouver qu'ils n'ont pas oublié et venir rendre un hommage à tous ceux de nos camarades qui nous ont quittés, dans la bataille, au cours de la captivité et depuis notre retour ; leur présence c'est cela, rien que cela.

Marcel SIMONNEAU.

Que pouvons-nous espérer ?

En cette période de préparation du budget nous sommes plutôt pessimistes, n'ayant pas beaucoup d'échos sur ce que sera celui des anciens combattants et victimes de guerre.

Notre secrétaire d'Etat dans ses réponses à nos lettres, dans ses circulaires se contente du « dégel » de la retraite du combattant portée généreusement à 50 F en 1973... Mais il n'y a rien eu en 1974 alors que cette « petite » progression aurait dû normalement faire un nouveau petit bond vers le taux de celle de nos valeureux 14-18. Alors que sera cette revalorisation pour 1975 ?

Nous sommes pessimistes parce qu'avant l'élection présidentielle on nous annonçait de fortes rentrées de la T.V.A., l'on parlait de la manière de réduire telle ou telle chose pour en absorber une partie alors que maintenant on nous annonce que les caisses étant vides, l'inflation jouant à plein, le budget général sera un budget sévère... Que sera alors celui des anciens combattants ? Comme d'habitude, lorsque tout va bien... On nous oublie volontairement, au contraire lorsque tout va mal on pense tout d'abord à nous... Voilà pourquoi nous pensons avoir des raisons d'être pessimistes.

Quant à la révision du décret concernant la retraite professionnelle à 60 ans pour tous les anciens P.G.... Malgré le « changement » pouvons - nous espérer qu'une modification logique, voulue par tous les parlementaires et promise par les ministres sera apportée pour le plus grand respect moral d'une loi votée à l'unanimité ?

Pour les autres problèmes, hélas, devenant de plus en plus urgents et graves... Pouvons-nous, même, espérer qu'ils seront à l'ordre du jour, nous en doutons, là-aussi, très fortement.

Il y aurait de quoi être découragé et vouloir emprunter les méthodes actuelles qui réussissent si bien : violence, casse, révolte ?

Non, il faut qu'on le sache partout, nous ne serons jamais découragés, trop de camarades dans des situations tragiques comptent sur nous, nous connaissons notre devoir. Nous, nous n'y faillirons pas. Nous comptons aussi sur les interventions de tous nos camarades où ils se trouvent pour nous épauler en agissant auprès de leurs parlementaires de tous les bords politiques, chez nous, dans le cadre de nos Amicales la politique ne nous intéresse pas, nous n'avons pas changé d'avis depuis bientôt trente ans, d'où notre continuelle et affectueuse amitié, notre union totale.

Non, nous ne nous laisserons pas entraîner dans des manifestations de casseurs. Ce n'est pas notre esprit, ni notre civisme, pourtant nous devrions être excusés d'avance si nous en arrivions là, trente ans de lutte, de dialogue, d'honnêteté, de compréhension, de sagesse, de patience n'ont pas réussi à régler les problèmes de nos légitimes « réparations » et non de revendications. Nous continuerons à essayer de convaincre, d'arracher, de solutionner mais là-aussi nous ne sommes pas récompensés, avons-nous raison d'avoir cette attitude ? Nous savons que beaucoup de camarades actuellement ne partage pas notre façon d'agir mais nous sommes des responsables réfléchis et nous ne pouvons vous entraîner dans cette voie ? Encore une fois n'avons-nous pas tort ? Une meilleure compréhension des Pouvoirs publics à notre égard apporterait une réponse formelle aux questions que les uns et les autres vous vous posez, nous nous posons.

Voilà pourquoi, pour toutes ces raisons nous ne pouvons qu'être pessimistes, comme nous voudrions pouvoir rectifier honnêtement dès le mois prochain ?

Marcel SIMONNEAU.

LOURDES 1975

CHANGEMENT DE DATE. — En dépit d'espoirs, considérés comme sérieux, la S.N.C.F. n'est pas en mesure d'acheminer à Lourdes aux dates prévues nos camarades nombreux.

En conséquence notre grand rassemblement - pèlerinage 1975 doit donc être retardé d'une semaine.

Il aura lieu du 12 septembre 1975 (matinée à Lourdes) jusqu'au 15 septembre dans l'après-midi (départ de Lourdes).

Nous espérons et souhaitons que ce changement, indépendant de notre volonté, ne contrarira aucun des nombreux inscrits à cette heure. Merci à tous de votre compréhension... vous voyez qu'il fallait s'y prendre longtemps à l'avance dans l'organisation, et que les renseignements demandés étaient et sont toujours indispensables.

D'ailleurs une importante session de travail doit se tenir le mois prochain, les 14, 15 et 16 octobre, à Lourdes, pour prendre sur place toutes les dispositions pratiques afin que chacun puisse jouer le rôle qui sera le sien, au cours du grand rassemblement-pèlerinage 1975.

Participeront à ces journées de travail : tous ceux qui, de près ou de loin, ont déjà préparé ce rassemblement, tous ceux qui voudront grossir leurs rangs pour prendre en charge tel ou tel service, il serait éminemment souhaitable que les différents départements soient représentés par des personnes qualifiées, c'est-à-dire, chargées de représenter leur région et de prendre des décisions en leur nom. (Se renseigner directement auprès du père *de Metz).*

Des bulletins d'inscription sont à votre disposition à l'U.N.A.C. ou à votre Amicale, à retourner au 68, rue de la Chaussée-d'Antin qui transmettra au père *de Metz.*

ATTENTION LA FIN DES INSCRIPTIONS AURA LIEU LE 31 DECEMBRE 1974. — Après cette date aucune inscription ne pourra d'aucune manière être prise en charge par le secrétariat général de l'agence. TRES IMPORTANT, pensez-y avant.

CARTES-POSTALES. — Prix : 1 F pièce plus frais d'envoi à demander à l'U.N.A.C. ou à votre Amicale. Elle servent à chacun de vous pour inviter *personnellement* tous vos anciens copains de captivité à se retrouver à Lourdes en 1975 (ces cartes ressemblent à celles que nous avions en captivité pour correspondre avec nos parents. Elles comprennent une vue d'un rassemblement de P.G. à Lourdes ; la place pour la correspondance, votre adresse et celle pour les adresser, ainsi qu'une invitation à participer à ce rassemblement-pèlerinage). C'est simple pour toucher directement les camarades que vous voudriez revoir, et quel merveilleux moyen de propagande. Nous sommes donc à votre disposition et vous pouvez en demander autant que vous voudrez.

A titre indicatif, nous vous redonnons l'adresse du grand responsable : père *de Metz,* quartier Luther-King, 461001, 77190 Dammarie-les-Lvs. C.C.P. *de Metz* Paris 24.911-77. Il reçoit toujours avec plaisir : dons, avances, afin de l'aider à faire face aux premières dépenses... encore sans recette, bien entendu ! Quant à nous, à l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris, ou dans vos Amicales respectives, nous sommes toujours à votre entière disposition.

Marcel SIMONNEAU.

POUR VOTRE DEMANDE DE RETRAITE ANTICIPEE

Lorsque vous faites votre demande pour profiter « actuellement » de votre retraite professionnelle au taux plein n'omettez pas de mentionner « ancien combattant » ou « ancien prisonnier de guerre ».

Vous devez fournir :

— soit une photocopie de votre carte de combattant ;

— soit une photocopie de votre fiche de démobilisation.

Si vous ne pouvez fournir ces pièces joignez à votre demande un état signalétique et des services qui peut être demandé :

Pour les militaires nés avant 1913, au Bureau Central d'Archives Administratives militaires, caserne Bernadotte, 64000 Pau.

Pour les autres : au Bureau spécial de recrutement, caserne Marceau, 28000 Chartres.

Et à tous bonne retraite... en souhaitant que tous nos camarades puissent en profiter dès janvier 1975 ? Mais...

Marcel SIMONNEAU.

U. N. A. C. - NORD

ÉPILOGUE

La journée U.N.A.C. - Nord 1974, qui terminait l'activité de notre stand à la Foire commerciale de Lille, avait laissé dans l'estomac de nombreux d'entre nous une amertume qui incitait au souvenir des repas du camp.

Il est certain que servir près de quatre cents repas à des convives remuants, qui ne se regroupent pas et ne sont pas à leur place lorsque passe le garçon, ne constitue pas un travail facile.

Cela justifie-t-il que les parts initiales aient été si congrues et que quelques-uns aient été privés de dessert et d'autres de café ?

Ce fut l'objet d'une table ronde entre la direction de la Foire, la Société restauratrice et le Comité de l'U.N.A.C. - Nord. Celui-ci soulignait le préjudice moral que subissait notre Association dont les membres contestaient vertement le décalage entre le prix payé et la valeur du repas... tandis qu'il apprenait avec surprise qu'il y avait eu un excédent de viande qui était retourné aux cuisines.

La bonne foi était évidente de part et d'autre. M. *Bouchery,* P.D.G. de la Foire de Lille choisi comme arbitre n'avait donc pas la tâche facile.

Le rabais de 10 % qu'il nous a consenti et la proposition de nous accorder à nouveau un stand en 1975 nous a montré qu'il n'avait rien à envier à Salomon.

Il nous semble juste d'informer les camarades protestataires de l'épilogue de cette journée espérant ainsi qu'ils ne tiendront plus rigueur de l'incident aux organisateurs, à la Foire de Lille et, qui sait, qu'ils seront à l'avenir un peu plus disciplinés... Mais peut-on maintenir en place un amicaliste qui a le cœur content ? Ceci est une autre histoire, dirait Kipling.

Jacques DE BARALLE.

LOURDES 1975

Pour permettre d'avoir déjà des renseignements de la plus grande utilité pour l'organisation de ce rassemblement - pélerinage qui doit être un grand succès, remplissez, même si vous avez déjà écrit, ce questionnaire et renvoyez-le soit à votre Amicale si vous faites partie des départements suivants : Paris, 78, 91, 92, 93, 94, 95, 77, 60, 10, 89, 76, 02, qui partiront de Paris, soit à l'équipe de votre département pour les autres afin que vous profitiez de l'organisation dans votre région.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

Ancien Oflag ou Stalag : ..... Kommando : .....

.....

.....

J'ai l'intention de participer au rassemblement - pélerinage en septembre 1975 à Lourdes :
Je serai accompagné de ..... personnes.
Je souhaite que l'agence désignée s'occupe de mon voyage : oui - non.
De mon hôtel : oui - non.
A retourner par retour S.V.P. Merci.

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR

FRANÇAISES et FRANÇAIS

le 11 NOVEMBRE

ACHETEZ LE

BLEUET de FRANCE

Emblème des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

AU PROFIT des VEUVES - ORPHELINS et ASCENDANTS

LE LIEN

Publication mensuelle
68, rue de la Chaussée-d'Antin
Paris (9e)

Georges ROCHEREAU
Directeur de la publication :

Abonnement : UN AN : 12 F

Imprimerie ADAM
4 bis, rue Nobel, Paris (18e)

Paris et l'Ouest
Le Massif Central
L'Aveyron - La Lozère
Les Gorges du Tarn

Les Gorges de l'Hérault
Saint-Guilhem-le-Désert
La Clamouse - La Grotte des Demoiselles - L'Aigoual

UN CARREFOUR EN LODEVOIS (Hérault)

La Méditerranée - Sète

Montpellier - Béziers

L'Espagne - Les Pyrénées

L'Italie - La Provence
La Côte d'Azur
La Vallée du Rhône
Nîmes - Arles
La Camargue

Un camping CAMPEYROUX

Maison de vacances des Anciens Prisonniers de Guerre à 2 km de Lodève, dans le Vallon des Plans, par la route de Bédarieux. Un coin idéal, en dehors de la grande circulation, accessible aux caravanes, mais camping solitaire également. Douche chaude et froide - Toilettes - Ombrage - Rivière - Ravitaillement facile - Salle de réunions - Tarif familial.

Quels sont les bénéficiaires de la retraite du combatant

Taux :

Age correspondant à la condition requise, 65 ans (et plus) :

Conditions requises suivant le montant et l'âge :

Anciens combattants 1914-1918 - Sans autres conditions

Indice 33 (de 60 à 65 ans)

Etre bénéficiaire à cet âge, en raison de l'inaptitude au travail, de « l'allocation supplémentaire » du Fonds National de Solidarité.

Ou, sans être bénéficiaire du Fonds National de Solidarité, être titulaire d'un des avantages ci-après :

Allocation aux vieux travailleurs salariés ou pension de vieillesse allouée au titre d'un régime de Sécurité Sociale portée au taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (article L. 623 du Code de la Sécurité Sociale.

Allocation spéciale se vieillesse dans les conditions prévues à l'article L. 275 du Code de la Sécurité Sociale ou pension de vieillesse allouée par un régime de Sécurité Sociale portée au montant de cette allocation spéciale.

Aide sociale aux personnes âgées attribuée au titre de l'article L. 157 du Code de la famille et de l'aide sociale.

---

35 F (de 60 à 65 ans) sans autre condition sociale (1)

Indice 33 (65 ans et plus) anciens combattants de 1939-1945 et des T.O.E.

Etre bénéficiaire de « l'allocation supplémentaire » du Fonds National de Solidarité à partir de cet âge au titre d'un ou plusieurs avantages de vieillesse résultant de dispositions législatives ou réglementaires.

Ou être titulaire d'une pension d'invalidité (pension militaire guerre ou hors guerre, ou pension de victime civile de la guerre) au moins égale à 50 %.

Indice 33 (de 60 à 65 ans)

Etre bénéficiaire à cet âge de « l'allocation supplémentaire » du Fonds National de Solidarité à un titre quelconque.

Ou être bénéficiaire à cet âge d'une pension d'invalidité d'au moins 50 % (pension militaire, guerre ou hors guerre, ou pension de victime civile de la guerre) et être titulaire de l'un des avantages ci-après :

Allocation aux vieux travailleurs salariés ou pension de vieillesse, allouée au titre d'un régime de Sécurité Sociale portée au taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (article L. 623 du Code de la Sécurité Sociale).

Allocation spéciale de vieillesse dans les conditions prévues à l'article L. 275 du Code de la Sécurité Sociale ou pension de vieillesse allouée par un régime de Sécurité Sociale portée au montant de cette allocation spéciale.

Aide sociale aux personnes âgées attribuée au titre de l'article L. 157 du Code de la famille et de l'aide sociale.

Moins de 60 ans

Etre bénéficiaire, avant cet âge (60 ans) (1) (2) de « l'allocation supplémentaire » du Fonds National de Solidarité attribuée au titre de l'allocation d'aide sociale aux aveugles et grands infirmes civils prévue par l'article L. 170 du Code de la famille et de l'aide sociale.

Ou être bénéficiaire avant cet âge (60 ans) (1) (2) d'une pension d'invalidité d'au moins 50 % (pension militaire, guerre ou hors guerre, ou pension de victime civile de la guerre) et être titulaire de l'aide sociale aux aveugles et grands infirmes civils au titre de l'article L. 170 du Code de la famille et de l'aide sociale.

---

35 F (65 ans et plus) sans autre condition

---

de 60 à 65 ans

Etre bénéficiaire d'une pension d'invalidité d'au moins 50 % (pension militaire, guerre ou hors guerre ou pension de victime civile de la guerre) (1).

---

de 55 à 60 ans

Etre bénéficiaire de « l'allocation supplémentaire » du Fonds National de Solidarité (1).

Ou être bénéficiaire d'une pension d'invalidité d'au moins 50 % (pension militaire, guerre ou hors guerre, ou pension de victime civile de la guerre) (1).

---

(1) Ces anciens combattants devaient être titulaires de la retraite du combattant avant la loi du 31-12-1953 ou devaient avoir formulé une demande à cet effet, ou encore qui, âgés de 50 ans au moins au 7 janvier 1954, avaient formulé une demande avant le 1er janvier 1958.

(2) Compte tenu des précisions du (1) ci-dessus, ces anciens combattants ne peuvent pratiquement bénéficier de ce taux qu'à l'âge de 55 ans.

NOTA. — Il est à préciser que la retraite calculée sur la base de l'indice 33, est payée semestriellement, et la retraite aux autres taux est payée annuellement.

L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

Secrétariat d'État aux anciens combatants

COMMUNIQUE

M. *André Bord*, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargé des anciens combattants et victimes de guerre, a présenté au Conseil des ministres du 5 avril le nouveau projet de loi tendant à reconnaître aux anciens d'Afrique du Nord leur vocation à la carte du combattant.

On se rappelle que le gouvernement avait déjà, à l'automne dernier, soumis au Parlement un projet en ce sens. Il dut interrompre le débat devant l'Assemblée nationale à la suite du vote de deux amendements qui enlevaient à la carte son prestige et sa haute valeur de reconnaissance du courage et du sacrifice.

Le nouveau projet de loi reprend, quant au fond, les objectifs du projet antérieur. Il s'en distingue toutefois sur trois points essentiels :

Premièrement, il met tout spécialement l'accent sur la volonté du gouvernement de ménager un traitement strictement identique entre les trois générations du feu (14-18 ; 39-45 et Indochine - Afrique du Nord) et de ne pas brader la carte du combattant.

Deuxièmement, dans un souci d'équité le nouveau projet assimile aux militaires les membres des forces supplétives (harkis GMS, formations mises à la disposition des SAS) qui ont loyalement défendu notre drapeau .

Troisièmement, en ce qui concerne le titre de reconnaissance, qui continuera à être délivré parallèlement à la carte du combattant, il est spécifié que ses détenteurs pourront cotiser à la retraite mutualiste bonifiée par l'Etat, même s'ils ne sont pas titulaires de la carte. Enfin, il est prévu que le bénéfice des prestations sociales de l'ONAC sera maintenu au profit des titulaires du titre qui auront présenté leur demande avant le 1er janvier 1975.

C'est là un texte d'un extrême libéralisme.

Groupement Lyonnais

Visite à la Maison départementale de retraite à Albigny-sur-Saône par l'Amicale des Stalags XII avec : *Valdant, Duperay, Adolix, Genty*, le 27 juillet 1974.

Un nouveau à signaler : *Jacques Pédersin* (XII A), dix-neuf P.G., en tout, bonne visite mais les gars se plaignent de la nourriture qui laisse à désirer en cette Maison de retraite.

Marcel DUIVON.

■

Ce sont les camarades : *Chalessin, Barthélémy, Bocquet, Mondière* des Amicales des Stalags I, XVII, XVIII qui ont visité cette fois le Centre Médical de Largentière le 29 juin dernier.

En arrivant chez *Meyrigne* nous lui remettons le colis que Madame *Dorn* nous permet de lui offrir.

En arrivant au Centre nous rendons visite tout d'abord aux camarades malades dans leur chambre.

Nous rencontrons notre ami *Eustache* accidenté tout récemment, il a une fracture de la jambe gauche à la suite d'un accident de moto.

Puis nous descendons chez *Cuminato* où avec *Meyrigne, Michelin, Farjot* nous pourrons boire le pot de l'amitié.

Camarades visités : *Gaston Durand, Léon Meyer, André Clemençon, Camille Joubert, Jean Piraud, Claudius Perrin, André Binet, André Vautrin, Yvon Sourzac, Jean-Pierre Vermare, Marcel Tavernier, Albert Besson, Lucien Eustache, Joannès Giraud, Anatole Becocouroff, Charles Dronchat.*

Marcel DUIVON.

Liste des délégués départementaux de l'U.N.A.C.

03 **ALLIER.** — Georges HUGIN, Briailles, St-Pourcain-sur-Sioule.
06 **ALPES-MARITIMES.** — Roger MONTEUX, St. III, 6, rue Clément-Roassal, Nice.
07 **ARDECHE.** — Abbé CHAPUS, St. VII, curé de Vogué, Aubenas.
09 **ARIEGE.** — Louis SERRUS, St. XII, 1, avenue Maréchal-Leclerc, Lavelanet.
12 **AVEYRON.** — Félix GANDROT, Professeur, St. XVII B, 22, boulevard François-Fabié, Rodez.
13 **BOUCHES-DU-RHONE.** — André MORINO, St. III, 45, boulevard Tellène, Marseille.
14 **CALVADOS.** — Marcel VERNHES, La Croix des Vents, 14220 - Thury-Harcourt.
16 **CHARENTE.** — Roger CROUZIT, St. XII, 23 bis rue Montmoreau, Angoulême.
20 **CORSE.** — Pierre MARTELLI, St. V B, quartier Biaggini, Bastia.
21 **COTE-D'OR.** — Gilbert CORNEMILLOT, St. III, 22, boulevard Trémouille, Dijon.
23 **CREUSE.** — Robert LELONG, St. VI, métreur, rue de Nogé, La Souterraine.
26 **DROME.** — Voir Ardèche.
27 **EURE.** — F. BOURNISIEN, St. XVII B, 2, rue St-Nicolas, Evreux.
32 **GERS.** — Adrien PERES, St. IV C, rue Charron, Condom.
33 **GIRONDE.** — A. GALLINA, St. III, 16, rue Elvina-Sivan, Bordeaux.
34 **HERAULT.** — Georges NICOLAS, St. III, U.N.A.C., 2, rue Stanislas-Digeon, Montpellier.
37 **INDRE-ET-LOIRE.** — Pierre CHAGUE, St. III, 1, impasse Marceau, St-Pierre-des-Corps. Téléphone : 05-40-57.
40 **LANDES.** — Jean COLLEE (XVII B), villa Bois-Fleuri, Labenne-Océan. Téléphone : 31-42-06.
44 **LOIRE-ATLANTIQUE.** — Charles BOISSIERE (Stalag IV C), 4, Allée Brancas, Nantes.
45 **LOIRET.** — Jean MINON (Stalag III), Le Vivier, rue d'Albon, 45640 Sandillon.
46 **LOT.** — Abbé Jean MEYNEN St. VI, curé de Biars-Gagnac.
49 **MAINE-ET-LOIRE.** — Henri STORCK, St. V B, X A, B, C, D, 123, avenue du Général-Patton, Angers.
52 **HAUTE-MARNE.** — C. RICHARD, St. VII, Thivet.
57 **MOSELLE.** — Charles SCHWOB, St. VI, 31, avenue Foch, Metz.
59 **NORD.** — Jacques de BARALLE, St. III, 20, avenue des Acacias, Marcq-en-Barœul.
65 **HAUTES-PYRENEES.** — Jean LASSALLE (Stalag III), 37, rue Alsace-Lorraine, 65000 Tarbes.
66 **PYRENEES-ORIENTALES.** — Jean DOMINGO (Stalag IV C), 28, rue Dagobert, 66000 Perpignan.
67 **RHIN (BAS).** — Jean MONITOR, St. III, 6, rue de Singrist, Strasbourg - Montagne-Verte.
69 **RHONE.** — L. PAGAY, St. VII, Groupement Lyonnais des Amicales de Camps, 16, rue Joseph-Serlin, Lyon (1er).
70 **SAONE (HAUTE).** — Maurice MOLLE, St. XVII A, Grande-Rue, Mailley.
72 **SARTHE.** — P. JOUIN, St. III, 24, rue Mazagran, Le Mans.
73 (Voir 74.)
74 **SAVOIE, HAUTE-SAVOIE.** — Père Marc DANNENMULLER, 27, fbg des Balmettes, 74007 Annecy.
76 **SEINE-MARITIME.** — Charles LIOT, St. II B, 2, rue Gloria, Bois-Guillaume.
78 **LES YVELINES.** — Paul GODARD, St. III, 36, rue de la Paroisse, Versailles.
79 **DEUX-SEVRES.** — Marius GUILLEMOTEAU, St. III, 20, allée des Rosiers, Niort.
82 **TARN-ET-GARONNE.** — Lucien FRIBOULET, Quatre-Vents, Saint-Maurice-Lafrançaise.
83 **VAR.** — Clément GALLART, St. I A/1 B, rue Aubenas, Fréjus.
84 **VAUCLUSE.** — A. COURVEILLE, St. III, villa Mirador, Crillon-le-Brave, 84410 Bédoin, tél. : 65-61-38.
85 **VENDEE.** — Clément GUINEAUDEAU, St. I A/I B, 29, rue Maréchal-Ney, La Roche-sur-Yon.
86 **VIENNE.** — Abbé Pierre MOREAU, St. II B, curé de La Roche-Posay.
88 **VOSGES.** — Georges BERTRAND, St. IV B/G, 7, quai Colonel-Renard, Epinal.
89 **YONNE.** — Henri GENEST, St. I A/I B, 9, place du Marché-au-Blé, Noyers-sur-Serein.
91 **ESSONNE.** — P. BERTAT, 24, rue de Paris, Longpont-sur-Orge par Monthléry.
92 **HAUTS-DE-SEINE.** — Georges HORY.
93 **SEINE-SAINT-DENIS.** — Robert MARTER.
94 **VAL-DE-MARNE.** — Joseph LANGEVIN.
95 **VAL-D'OISE.** — Abel LEFRANÇOIS, St. XII, 30, avenue de Rouen, 27200 Vernon.

Pour les trois délégués des départements 92, 93, 94, correspondance à adresser, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris (U.N.A.C.).

Tous ces délégués sont à la disposition des représentants des Amicales Nationales pour leur département respectif.

Notre grande famille

NOS DEUILS

Nous venons d'apprendre, par une lettre émouvante de son épouse, que notre camarade *Jean André Dumas* du Stalag II E, est décédé le 26 juillet 1970, après une pénible maladie.

Toute notre sympathie à Madame *Dumas.*

■

Nous apprenons le décès de notre camarade *Jean Delétang* de Nice, directeur retraité de l'école Nice-Cimiez, survenu le 10 juillet 1974 dans sa 72e année.

Les obsèques ont eu lieu en la cathédrale Notre-Dame d'Orange le vendredi 12 juillet.

A Mme *Delétang* et à sa famille, l'Amicale présente ses bien vives et bien sincères condoléances.

■

Notre cher camarade *Georges Ruet* nous fait part du deuil cruel qui vient de le frapper, ainsi que ses enfants et sa famille, en la perte de Mme *Mathilde Ruet* le 12 juillet 1974 dans sa 92e année.

Les obsèques ont été célébrées au temple de Dampierre-les-Bois 15 juillet.

A notre ami, à ses enfants, à sa famille, l'Amicale adresse ses très vives et très sincères condoléances.

■

RECHERCHE

Notre camarade *Yvon Chaumont,* 25 bis, chemin de l'Ouche-Noire, 44400 Rezé, recherche des camarades l'ayant connu au kommando de Bad Lauchsat près de Halle en avril 1942 au moment de son évasion. Ecrire directement à notre camarade.

■

DES NOUVELLES DE

René Chouzenoux, 19 - Brive :

Adresse à tous les copains du II A, II C, son amical bonjour, à ceux de Wismar, kommando Ville, Bad Kleinen, Bobitz et Dessin.

Notre ami nous signale qu'il a été un peu souffrant, après avoir fait, il y a quatre ans, un œdème pulmonaire avec infarctus, il eut un rappel de cette maladie cette année (hospitalisation quinze jours) et ensuite une très longue convalescence. Il nous dit aussi, malgré ces ennuis, le moral est toujours au beau et je pense à ceux qui sont plus touchés que moi par les séquelles de la captivité.

Comme il est réconfortant de voir des camarades tels que toi... tu as raison, il faut toujours garder le moral « au beau fixe » et ne jamais désespérer. Merci de ta preuve d'énergie... et prompt et définitif rétablissement.

Docteur *Lecuyer,* Paris :

Merci de ton règlement largement arrondi. C'est bien volontiers que nous transmettons ton bon souvenir à tous les anciens de Ludwigslust II E.

Georges Charrie, 32 - Condom :

Souhaite prospérité à l'Amicale tout en réglant cotisation et carnet. Merci.

Georges Mutel, 27 - Louviers :

Merci aussi pour ton règlement. En effet l'an dernier, nous n'avons pas osé te faire parvenir un carnet, puisque l'année d'avant, il avait été retourné par toi. Tout est donc bien qui finit bien... Puisque cette année, tu règles très gentiment cotisation et carnet... sois en remercié... et ceci nous évite en effet des frais de mandat recouvrement.

Raymond Gerbaud, Saint-Vaury :

Merci et bravo de reprendre de nos bons de soutien... il y en a encore à ta disposition. Nous contacterons les deux camarades dont tu nous précises les adresses avec l'espoir de les voir se joindre à nous. Cordialement à toi.

F. Lachaize, 93 - Saint-Denis :

Avec paiement carnet et cotisation nous adresse ses fraternelles amitiés et nous dit « bientôt la retraite » que je prends à 63 ans... Bravo, bravo et te souhaitons malgré tes rhumatismes... une excellente retraite... et le plaisir aussi peut-être, maintenant que tu en auras le temps... de ta visite à l'Amicale le vendredi.

Gaston Gagnard, 94 - Arcueil :

Avec ses amitiés et bon souvenir à tous, en particulier à ceux du II C du kommando Feldmul, paie cotisation, bons de soutien avec un chèque largement substantiel pour les œuvres de l'Amicale... ce dont nous le remercions bien chaleureusement. Notre ami remercie aussi l'Amicale de son « admirable dévouement », fréquemment en déplacement pour son travail... mais nous dit-il la retraite approche.

Peut-être aurons-nous le vif plaisir de te voir aussi lorsque tu seras à la retraite... Pourquoi pas... Arcueil n'est pas si éloigné de Paris.

Louis Février, 14 - Caen :

Nous dit de garder le carnet de bons de soutien pour lui, car nous écrit-il, j'estime que c'est pour une bonne œuvre, bien que n'étant que de modeste situation, il y a certainement de plus malheureux que moi. Faisons le nécessaire aussi pour le journal. Merci de ta gentillesse.

Lucien Berthon, Paris :

Adresse ses amitiés sincères à tous et ses meilleurs encouragements.

Roger Lévy, Paris :

Paie cotisation et carnet et adresse à tous les camarades toute sa sympathie.

Bernard Doroy, Paris :

Nous écrit, 35 F à partager au mieux, abonnement et bons de soutien... Merci ami pour le supplément aux œuvres de l'Amicale.

Gaston Quinson, 01 - Bourg-en-Bresse :

Commande deux carnets supplémentaires que nous sommes heureux de lui envoyer... et nous demande s'il se trouve à jour de cotisation... non... mais nous savons qu'il n'oubliera pas... Merci d'avance.

Notre carnet de bons de soutien ne coûte que 10 F, pour nos œuvres, pensez-y, nous en avons encore à vendre, demandez-les nous, d'avance nous vous en remercions.

André Troufault, Paris :

A vous de tout cœur nous dit-il, merci mille fois.

Sylvain Galand, Dun le Poelier :

Paie carnet et cotisation et adresse son cordial bonjour aux anciens du II C. Ils pensent tous bien à toi.

Albert Bailly, 92 - Asnières :

Adresse ses vives amitiés à tous les anciens du Stalag II D.

Alissant, 03 - Jaligny-sur-Besbre :

Après avoir rendu service à notre ami concernant un permis, il nous écrit :

« Je me rends compte du dérangement que je t'ai occasionné, je te dis bien sincèrement merci, ainsi qu'à tous ceux du bureau et vive l'Amicale. Le même jour j'ai reçu aussi une autre lettre contenant un carnet de bons de soutien que je garde personnellement car ne pouvant me déplacer, j'ai trouvé cette solution la meilleure. J'ai ajouté un modeste supplément au profit de la caisse de secours. Mon obole n'est pas grosse, mais c'est de bon cœur et avec joie que je le fais, car je n'ai pas oublié la période où nous partagions la mince lamelle de pain et coupions en deux la dernière cigarette afin qu'un autre camarade moins pourvu se sente moins seul. Je vais terminer mon camarade en te redisant merci et bon courage pour un travail exaltant peut-être mais ô combien contraignant et pas toujours apprécié par ceux qui en bénéficient. Fraternels sentiments et bon courage. »

Ta charmante lettre nous va droit au cœur, et comme nous aimerions en recevoir de nombreuses ainsi... c'est notre plus belle récompense, et crois bien que ce que nous faisons... c'est avec joie pour le bien de tous. Encore une fois merci à toi.

Avec ton carnet, sois aimable de penser au règlement de ta cotisation annuelle, évite-nous de te la réclamer, les timbres coûtent chers et cela nous oblige aussi à un travail complémentaire, bien inutile.

Henri Béchereau, Brion :

Donne le bonjour aux copains de l'arsenal.

Antonin Durand, 17 - La Rochelle :

Mon bon souvenir à tous, en particulier aux copains du II C. Merci pour eux. Ils pensent bien à toi.

Jacques Toussaint, 92 - Issy-les-Moulineaux :

Mes amitiés à tous, surtout aux anciens de Wismar, que je n'oublie pas malgré mon silence. C'est toujours avec joie que j'attends le « Lien ». Je vous adresse ma cotisation 1974 avec du retard ce dont je m'excuse. Merci à toi.

Léon Banon, 04 - Digne :

Mon bon souvenir aux camarades du II C Reich Post Stettin. Amitiés.

Lucien Bocquenet, 94 - Le Perreux :

Amical souvenir à tous.

François Didier, 66 - Argelès-sur-Mer :

Avec mes amitiés aux anciens du II A - E. Les leurs en retour.

Jean Béranger, 60 - Beauvais :

En réglant carnet de bons de soutien, souhaite plein succès à cette opération. Nous n'en doutons pas et espérons que tous les camarades auront à cœur de placer aussi de nombreux carnets autour d'eux.

François Dantec, 29 - Brest :

Aumônier à l'hôpital de Brest, ancien homme de confiance général du Stalag II A, souhaite ses vives amitiés à tous. Nous ne saurions t'oublier.

André Danset, 59 - Roubaix :

Merci pour ton supplément ainsi que de tes amitiés.

Jean-Marius Chapet, 60 - Rochetaillée :

Une cordiale poignée de main à tous les anciens, nous dit-il, merci pour ton règlement, mais en définitif, le prénom est-il *Jean,* ou est-il *Marius,* petit mystère, ta carte porte *Marius,* le chèque *Jean...*

André Berger, 75 Paris :

Nous écrit en réglant qu'il se trouve bien rarement à Paris, mais au calme dans sa maison natale du Poitou, d'où il adresse à tous un amical salut. Comme tu as raison, la vie parisienne est bien impossible et bruyante.

Hubert Aufrère, 89 - Villeneuve-sur-Yonne :

Un grand merci pour l'effort que tu fais en prenant six carnets, avec un règlement arrondi. Nos œuvres ne sont hélas pas terminées et un carnet vendu est une aide apportée à l'un des nôtres, nous aimerions que chacun fasse le maximum comme toi. Encore merci.

Robert Chommeloux, 49 - Angers :

Ancien du II D, a la gentillesse aussi de prendre plusieurs carnets, et adresse son amical souvenir à tous les camarades. Sois-en remercié.

Mme veuve *Roberto,* 26 - Bourg-les-Valence :

Où se trouve, notre chère amie, elle ne nous oublie pas et du fait que les carnets sont d'un prix moins élevé, en demande afin de les placer. Merci pour nos œuvres, et transmettons volontiers votre bon souvenir aux camarades qui ont connu votre cher époux ainsi que vos amitiés.

Paul Broust, 94 - L'Hay-les-Roses :

Arrondi largement sa contribution à nos œuvres, et l'en remercions ainsi que de ses amitiés.

J. Proumen, 38 - Grenoble :

Merci de ton règlement, mais contrairement à ce que tu penses, tu n'as pas encore réglé ta cotisation. Amitiés.

Jean Auréjac, 12 - Saint-Félix-de-Lunel :

Mon meilleur souvenir à tous les anciens de l'Amicale.

Daniel Fleureau, 28 - Terminiers :

Arrondi largement pour les œuvres et adresse son bon souvenir et amitiés à tous, en particulier aux anciens de l'arsenal de Schewin. Te sommes reconnaissants de ton geste.

Marcel Brégand, 71 - Magny :

Donne le bonjour à tous les camarades du II E et A. Notre ami se trouve malade depuis mars 1973 nous dit-il, mais ne demande et ne sollicite rien, et adresse son bon souvenir à tous.

Nous te remercions de ton règlement et te souhaitons un prompt et rapide rétablissement, mais veux-tu nous tenir au courant de ton état de santé à l'occasion.

Marcel Rousset, 38 - Grenoble :

Amical bonjour à tous les copains du II E et à mon ami *Desmarest* et sa famille en particulier. Ce dernier te remercie et t'adresse ses fraternelles amitiés.

David Gorintin, 75 - Paris :

Notre ami arrondi aussi largement et l'en remercions de tout cœur, il adresse par la même occasion un salut à tous les copains. A quand le plaisir de te voir à l'une de nos réunions et repas mensuel.

André Jolivaldt, 76 - Rouen :

Etant maintenant en retraite, je vous règle cette année, en vous priant de ne plus me considérer membre de Paris pour l'an prochain. Je suis déjà membre des A.C.P.G. de Rouen. Je garde un bon souvenir des amis de Paris que je connaissais, *Legros* et *Berger* en particulier. Toutes mes amitiés à tous.

Te remercions vivement, mais pourquoi veux-tu nous abandonner ? L'Amicale est nationale et c'est encore là que tu auras des nouvelles des vieux copains. L'Association est une chose mais l'Amicale cela ne peut s'oublier... Ta fidélité fut trop grande pour que nous puissions t'abandonner. Au contraire au sein de l'A.C.P.G., tu pourras peut-être sur ta région nous rendre des services.

Jules Sylvain, 63 - Les Martres-de-Veyres :

Et toujours avec mes félicitations pour le dévouement de notre Amicale, à nos camarades, et à vous tous, j'adresse du fond du cœur un fraternel bonjour aux anciens du II E.

Merci ami de tes paroles de réconfort. Amitiés.

Gaston Quinson, 01 - Bourg-en-Bresse :

Meilleures amitiés à tous les amis et félicitations pour votre dévouement.

Raphaël Chiron, 17 - Saint-Aigulin :

Cotisation 1974, et un carnet de bons de soutien, le supplément pour grandir la caisse pour les camarades dépourvus. Bien amicalement.

Nos amitiés et merci.

Lucien Broche, 30 - Remoulins :

Je vous adresse 35 F pour la cotisation, plus le carnet de bons de soutien et pour un autre carnet que vous serez gentil de m'envoyer (ce qui est fait). Sincères amitiés à tout le bureau, ainsi qu'à tous les copains du II C.

Bravo pour ton effort, sois-en remercié.

Jean Delpon, 46 - Puy-l'Evêque :

Amical bonjour aux anciens du 163, Pyritz II A, et continuez dans cette voie.

Merci de tes encouragements.

Maurice Fray, 80 - Rivery :

Regrette un peu de ne jamais entendre ceux de la Cie de Haguenow (Boizembourg, Goldenbon, Wellahn, Granzin, Radekube, Kwaack), et autres endroits tout aussi plaisants.

Souhaitons que tous ceux qui furent avec toi entendent ton appel et se fassent connaître en utilisant les lignes de notre « Lien » pour te répondre. Nos amitiés.

Roger Chevassus, 35 - Les Rousses :

Bien reçu ton règlement, et noté ta nouvelle adresse.

Henri Dechambenoît, 70 - Combeaufontaine :

Un grand merci pour ton règlement largement arrondi pour nos œuvres. Notre ami adresse également son amical souvenir en particulier à tous les camarades du kommando Widenbohm à Greiswald.

Aimé Albert, 81 - Labruguière :

Notre camarade est Président cantonal des A.C.P.G. depuis 1947 et vice - président départemental F.D. du délégué souvenir français, ce dont nous le complimentons. Il s'étonne de ne pas avoir remarqué (bien qu'il porte nous dit-il des lunettes) dans les divers numéros du « Lien » et à cette rubrique, les nouvelles personnelles qu'il transmettait... Nous ne pensons pas qu'il y ait pu avoir oubli mais il se peut avec les changements intervenus dans le bureau que ton papier ait changé de destination. Bravo pour ta réunion à Fraize (88) du II D, kommando 2231 à laquelle se sont joints ceux des anciens du XIII 226 Bateau Nordenham de Stettin du II C. Il est dommage que cette réunion de camarades n'ait lieu que tous les cinq ans, mais peut-être dans le futur pourra-t-on à notre tour organiser quelque chose dans cette région.

Merci de tes efforts et à bientôt.

NOS BONS DE SOUTIEN

(*Suite de la page* 1)

Henri Baudoin de Bonneuil, deux carnets.

Gustave Massaloux d'Aixe, deux carnets.

André Corbrion de Mitry, deux carnets.

Ulysse Verdin d'Eaubonne, trois carnets.

Niney de Paris, trois carnets.

Louis Vincenot de Givet, trois carnets.

Emile Daubier de Saint-Jean, deux carnets.

Marcel Blaevœt d'Hazebrouck, trois carnets.

Flamant, Paris, deux carnets.

Jacques Fabre de Mazamet, deux carnets.

Maurice Pigeyre d'Henin, trois carnets.

Bien sûr nous ne citons pas tous nos généreux donateurs qui arrondissent largement leur règlement à 50, 100 F et même plus pour simplement nos œuvres. Ceux qui ont besoin de nous, ceux qui souffrent vous remercient.

GROUPE NORD PAS-DE-CALAIS

Le bureau Nord - Pas-de-Calais invite les adhérents de la région à régler les 10 F de bons de soutien assez rapidement afin de faciliter la tâche au bureau parisien.

Il invite aussi les amis qui n'auraient pas réglé leur cotisation 1974 (15 F) à se mettre en règle pour éviter des rappels toujours désagréalbes.

Le bureau Nord - Pas-de-Calais compte sur l'amitié et la compréhension de tous.

■

Notre excellent ami le père *Grégoire* de Mazingarbe a fêté le cinquantième anniversaire de son Ordination sacerdotale (12 juillet 1924). A cette occasion, il a célébré une messe d'action de grâces le vendredi 12 juillet dernier à la chapelle de la paroisse Sainte-Barbe de Bully-les-Mines. Toutes nos félicitations au père *Grégoire* qui termine sa carrière à l'hôpital de Bully comme aumônier de clinique où son dévouement, sa foi, font l'admiration de tous.

■

Notre ami *Florent,* II D, d'Annequin (62), a marié sa fille *Marie-Bernard* à *Jean-Pierre Briez* le samedi 6 juillet.

Nos félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

A découper suivant le pointillé

. . . . . .

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné, déclare vouloir adhérer à 'Amicale nationale des anciens prisonniers de guerre des Stalags II ACDE après avoir pris connaissance des statuts.

Nom : . . . . . .

Prénoms : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

Date de naissance : . . . . . .

Immatriculé au Stalag . . . . . sous le N° . . . . . .

Kommando . . . . . .

Fait à . . . . . ., le . . . . . .

Signature :

Ecrivez en caractères d'imprimerie et retournez sous enveloppe ce bulletin à l'Amicale nationale II ACDE, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. N'oubliez pas de nous adresser le montant de votre adhésion, dont le minimum est fixé à 15 F, par mandat ou versement à notre Compte Chèque Postal La Source 30.175-35.